

**CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

---

---

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Piedmont pour l'année 2012 a été déposé le 12 septembre 2011. Ledit rôle en sera à sa dernière année d'exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, 6760, rue Principale à Piedmont durant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au plus tard le 30 avril 2012;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé à :

M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT  
1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement N° 75-97 de la M.R.C. des Pays d'en Haut et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011.**

---

**Gilbert Aubin**  
**Secrétaire-trésorier**